

## SNDD DEFI N°4 : CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ÉNERGIES

### LES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIES (CEE)

#### Origine du projet achat

A la suite du Royaume-Uni et en même temps que l'Italie, le législateur français a décidé de lancer en 2005<sup>1</sup> un nouvel outil, les CEE – parfois appelés "certificats blancs" – pour donner corps à la politique française de maîtrise de la demande d'énergie dans tous les secteurs d'activité : bâtiments, réseaux, transports, industriel, agriculture.

Aujourd'hui des réflexions sont en cours au niveau de la Commission européenne sur l'opportunité de généraliser les dispositifs type "certificats blancs" à l'ensemble des pays membres.

#### Principe des CEE

Le dispositif des CEE repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie, imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie, appelés les "obligés" (électricité, gaz naturel, GPL, chaleur, froid, fioul domestique et nouvellement les carburants pour automobile).

Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales, entreprises et administrations.

Les actions conduites sont très concrètes puisqu'elles consistent dans le choix des matériels et matériaux à performance énergétiques renforcés : chaudières à condensation, variateurs de moteurs, panneaux isolants... Plus de 200 actions font l'objet de fiches d'opérations standardisées diffusées par arrêté du ministère de l'écologie.

(pour aller plus loin voir le site : [www.developpement-durable.gouv.fr/-Certificats](http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Certificats))



#### Des débuts très prometteurs au ministère de la défense

Le partenariat négocié fin 2009 avec une PME dynamique a permis au ministère de la défense d'enregistrer au titre des CEE :

- **200 000 euros de recettes** qui seront prochainement versés sur un fonds de concours géré par la DMPA<sup>2</sup> ;
- **des économies d'énergies évaluées à 500 000 euros.**

1 Loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique du 13 juillet 2005.

2 Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) du ministère de la Défense et des anciens combattants

Il convient de souligner que certaines administrations s'étaient d'ores et déjà impliquées avec succès depuis 2009 dans l'utilisation de ce dispositif : la direction générale des finances publiques (DGFiP), la direction générale de la police nationale et la direction générale de la gendarmerie nationale, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette expérimentation réussie a conduit le ministère de la défense à s'investir pleinement sur la période (2011 – 2013)

Le ministère a décidé de scinder son patrimoine en 4 lots et d'initier une procédure ouverte et transparente de sélection de ses partenaires.

Un comité de sélection réunissant 15 représentants des services du ministère ont choisi 5 partenaires (2 grandes entreprises et 3 PME<sup>3</sup>) qui vont l'accompagner et jouer un rôle "actif et incitatif" dans la réalisation des opérations de maîtrise des consommations énergétiques.

Les gains attendus sont de 1M€ par an.

Ce partenariat sera effectif jusqu'en 2013 et pourra être reconduit jusqu'en 2016.

La réussite de cette opération à fort enjeu<sup>4</sup> pour le ministère passe par la bonne réception du dispositif par **tous les acteurs du processus achats** : acheteurs, prescripteurs techniques et bénéficiaires.

### **Les administrations centrales des ministères se lancent, elles aussi, dans le dispositif.**

Les ministères concernés sont : le MEDDTL, les services du premier ministre, l'intérieur, les affaires étrangères et européennes, l'agriculture, la justice.

### **Les impacts**

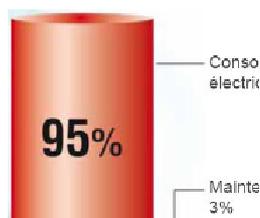
Le dispositif des certificats d'économies d'énergie a rencontré au cours de sa première période (1er juillet 2006 – 30 juin 2009) un vif succès :

-65,2 TWh cumulés actualisés d'économies d'énergie en 3 ans (contre une cible de 54 TWh), soit l'équivalent de 80 % de la production annuelle d'un réacteur nucléaire ;

-3,9 milliards d'euros d'investissements dans des travaux d'économies d'énergie (550 000 chaudières à condensation, pompes à chaleurs, etc. ; 340 000 travaux d'isolation, etc.) ;

-une réduction de la facture d'énergie pour les consommateurs de 4,3 milliards d'euros sur la durée de vie des équipements et des travaux ;

-une réduction des émissions de CO2 de 1,83 millions de tonnes par an (soit l'équivalent des émissions annuelles de plus d'1 million de véhicules)<sup>5</sup>.



**FOCUS**

**95% du coût global d'un moteur asynchrone sur 10 ans provient de la consommation électrique.**

Grâce aux CEE, le développement des système de variation électronique de vitesse (VEV)

<sup>3</sup> EDF, Total associé à BHC Energies et le groupement de PME Sollis§EnergiePerspectives.

<sup>5</sup> Lettre d'information "certificats d'économies d'énergie" de février 2011 de la DGEC, disponible sur le site du MEDDTL.